

actu

manifestation du 6 avril,
des moyens pour la réussite
de tous



L'enseignement agricole

dossier

Quelles évolutions
des situations d'apprentissage
et des pratiques pédagogiques ?



snetap
FSU

L'évolution des métiers de l'enseignement agricole public :

Quelle équipe éducative dans nos établissements ?

Ces journées doivent permettre de mieux définir et connaître les métiers de l'EAP. Mais parce que le métier est signe d'identité collective, elles chercheront aussi à redéfinir autour des métiers la question de l'équipe éducative.

Mercredi 3 et jeudi 4 avril 2013 - Paris • AgroParisTech - ENGREF - PARIS

Coup de baguette magique

à la MFR Tours Val de Loire

La MFR Tours-Val de Loire ouvrira, à la rentrée 2013, une « classe unique » dans le département de l'Indre et Loire : une seconde générale et technologique, option EATD, par alternance, 15 jours en stage, 15 jours à l'école ! Présentée comme la base d'un bac technologique en 3 ans (c'est effectivement « une première » !), l'ouverture de cette classe a été validée par le DRAAF de la Région Centre, M.Projetti, en mars 2012. M.Papin, directeur de cette MFR, explique qu'il s'agit d'offrir à des jeunes issus de 3^e « la possibilité, à travers les stages, de découvrir divers métiers dans

le champ du vivant ».

Or, la classe de seconde générale et technologique demeure une classe de détermination qui doit permettre à tous les élèves d'envisager une poursuite d'études en classe de 1^{ère} technologique ou générale. Par quel tour de magie un programme qui nécessite normalement 36 semaines de cours pourra-t-il être assuré en moitié moins de temps ? Comment préparer des élèves qui n'auront passé que 50% de leur temps de formation à l'école à la poursuite d'études en filière générale ou technologique ? « En valorisant les visites, les stages, les sor-

ties sur le terrain », voilà la réponse que le directeur de la MFR, M.Papin, a donnée à un parent d'élève. Une réponse qui laisse perplexe.

A ce stade, une question se pose : messieurs Projetti et Papin ont-ils des compétences en pédagogie ? Si tel est le cas, ils ne peuvent de toute façon ignorer qu'ils conduisent délibérément les enfants à l'échec, et les familles dans l'incompréhension ; ou sont-ils de simples gestionnaires qui achètent, pour l'un la paix sociale, et pour l'autre des heures qui lui permettront de financer quelques postes ?

La liste FSU-CGT arrive en 2^e position aux élections de la catégorie B des personnels infirmiers !

Les syndicats de la FSU et de la CGT avaient décidé de présenter une liste commune à la CAP de la catégorie B des infirmiers/ères du corps interministériel de l'état qui serait le reflet de la composition de corps où se côtoient des ministères très divers (la Santé, l'Intérieur, la Justice, le MAAF ...). La liste était composée de représentantes de la Justice et de l'Intérieur, et la part belle a été faite à l'EAP puisque c'est le groupe le plus important. Chose faite et cela a suscité l'intérêt des électeurs puisque l'UNSA avec 40% devance à peine notre liste qui fait, elle, 36,66%, FO n'obtenant que 21,6% des voix. C'est notre camarade Nadine Bacquias, infirmière au lycée de Chaumont, qui est élue pour l'EAP. L'obtention de la catégorie A par les infirmières et le choix de certains agents de rester en catégorie B a, de fait, créé le corps des personnels infirmiers de catégorie B de la FPE, d'où cette élection intervenue en cours de mandat, c'est-à-dire entre les élections aux CAP de 2011 et celles de l'année prochaine en 2014. Elle ne sera donc valable que 18 mois environ. A nous tous ensemble de faire vivre notre intersyndicale dans cette nouvelle catégorie afin de montrer que la FSU et la CGT sont des organisations à l'écoute des personnels !

Sommaire n° 351 • Mars 2013

Actu	2
Dossier - Quelles évolutions des situations d'apprentissage et des pratiques pédagogiques ?	3
« Pour un vrai travail collectif des enseignants »	3
Doit-on sortir du système d'évaluation actuel ?	4

«L'individualisation, l'individualisation, l'individualisation»	5
L'école et le numérique : du fantasme aux réalités	6
La pédagogie de projet dans l'EAP : l'exemple de l'ESC	7
Actions militantes de printemps du Snetap	8
Edito	8

L'Enseignement Agricole est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public - 251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 49 55 84 42 - Fax : 01 49 55 43 83 - www.snetap-fsu.fr - snetap@snetap-fsu.fr - Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux - Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard - Maquette, mise en page et impression : Bordessoules Impressions - BP 42 - 17413 Saint-Jean-d'Angély Cedex - Dépôt légal : février 2013 - CCP 995-94 K Paris - Commission paritaire des papiers de presse 0613 S 06513. Ce numéro est imprimé sur papier 100 % recyclé en France.

Quelles évolutions des situations d'apprentissage et des pratiques pédagogiques ?

La finalité première de l'école est la socialisation des jeunes générations aux rôles d'adultes dans la société, de citoyens et de travailleurs. Cette finalité nous la retrouvons dans les cinq missions de l'Enseignement Agricole. L'évolution des publics en général, l'hétérogénéité des origines et de la culture « non agricoles »¹ des jeunes inscrits dans l'enseignement agricole, l'individualisme des comportements, la multiplication des modes d'accès aux connaissances créent de nouvelles attentes de la part des jeunes et de leurs parents ainsi que de nouvelles obligations pour notre système éducatif public agricole. Comment répondre à ces attentes et par quelles situations d'apprentissage ? Dans ce dossier le SNETAP s'interroge sur la force du collectif dans l'évolution des pratiques pédagogiques au sein des équipes et des établissements alors qu'aujourd'hui nombreux sont ceux qui prônent le seul individu, aussi bien dans le travail des enseignants ou/et des élèves.

Dossier réalisé par Baby Lenhard – Fabrice Cardon – Thierry Arenzana – Yoann Vigner – Olivier Bleunven

« Pour un vrai travail collectif des enseignants »

Dans l'enseignement agricole public, le travail collectif a toujours tenu une place particulière à travers les modules interdisciplinaires mais qui sont de moins en moins nombreux. Ils ont été remplacés par des « espaces d'autonomie » occupés et gérés par les seuls enseignants. Ce surcroît de travail n'est nullement reconnu par l'administration qui ne prévoit aucune décharge pour les heures de concertation essentielles à la préparation et la mise en œuvre des projets.

Quoi qu'il en soit, le travail collectif possède de nombreuses vertus. Il favorise la liberté pédagogique et donc l'autonomie et le développement professionnel des enseignants. Il est facteur de réussite scolaire pour les élèves grâce à une mise en place collective de pratiques pédagogiques différenciées. Enfin

pour l'établissement, il est gage de progrès à travers la capitalisation du développement des agents et l'ouverture sur l'extérieur qu'il favorise. Pourquoi l'institution trop souvent dans l'injonction ne reconnaît-elle pas davantage ce mode de travail ?

La force du collectif

La planification et la coordination, nécessaires dans le travail collectif, favoriseraient le développement de certaines compétences spécifiques propres à l'activité collective des enseignants telles que l'anticipation, la gestion de l'imprévu et le traitement renouvelé de l'inconnu ou de l'incertitude. L'autonomie collective du groupe permet des conduites réflexives face à des situations de travail complexes auxquelles est confronté le groupe.

1 – Y compris dans les filières « production » : voir chiffres du 5^e schéma prévisionnel des formations 2010-2014.

Chez les enseignants, le travail collectif favorise un espace d'échange d'idées et de partage, tout en redynamisant le travail par une mise en situation constante. Ainsi, le travail collectif permet de créer un terrain favorable à une action concertée et efficace de construction des apprentissages. Grâce à l'effort collectif, il devient possible d'avoir une vision moins fragmentée de l'élève, de ses capacités et de ses faiblesses, et sans lequel les actions de remédiation scolaire ne peuvent être réellement soutenues. Par ailleurs, la « pluri », en mettant l'accent sur la transversalité des enseignements et en soulignant leur complémentarité, facilite pour les élèves l'accès à la complexité du réel et à un enseignement plus cohérent.

Pourtant, malgré sa force, les enseignants considèrent l'activité collective comme chronophage et nécessitant un investissement personnel conséquent et non valorisé.

Le Snetap-FSU réitère donc son mandat sur les maxims de service des enseignants, à savoir 15 h + 2 h pour les certifiés, et 12 h + 2 h pour les agrégés, et demande à l'administration d'acter cette part importante du travail invisible des enseignants. En l'absence de reconnaissance institutionnelle, une réforme s'impose allant dans le sens d'une révision du maxima de service des enseignants. Ce n'est qu'à cette condition que le travail collectif des enseignants pourra enfin prendre une forme pérenne pour ne plus simplement obéir à des injonctions vidées de leur sens par le manque de conditions favorables à leur réalisation.

<http://www.snetap-fsu.fr/Le-travail-collectif-des.html>



Doit-on sortir du système d'évaluation actuel ?

L'évaluation des élèves prend de plus en plus de place dans notre travail et notre temps d'enseignement. Elle pose la question de la responsabilité individuelle de l'enseignant par rapport au cadre collectif des diplômes nationaux.

La mise en œuvre du CCF dans l'enseignement agricole, il y a plus de 25 ans, puis la transformation des programmes en référentiels mais également l'évolution des diplômes (évolution des grilles horaires, évolution des référentiels par l'introduction d'une partie certification, rénovation de la voie professionnelle, réforme du lycée, ...) ont entraîné une perte de repère pour les enseignants de plus en plus isolés et sans cesse dans l'interprétation. Ces changements n'ont jamais laissé la place à un véritable débat de fond sur l'ensemble des problématiques liées à l'évaluation des élèves qui auraient dû être au cœur de toutes ces évolutions.

Pourtant cette question de l'évaluation est essentielle et se pose de diverses manières : sur sa raison d'être d'abord, (évaluation formative qui doit aider l'élève à progresser dans sa formation et évaluation certificative qui valide les capacités ou objectifs atteints) ; sur sa nature ensuite, (écrite, orale, pratique, individuelle, collective, en cours de formation, épreuves terminales) ; sur son objet également, (connaissances, savoir faire, savoir être, compétences) ; sur sa place dans la formation enfin.

Pour le SNETAP, l'ensemble de ces éléments doit faire l'objet d'une expertise indépendante dans l'EA, base d'un dialogue approfondi car ils ont des conséquences majeures sur notre travail avec les élèves.

Notre organisation syndicale s'est régulièrement exprimée pour rappeler son opposition au Contrôle Certificatif de Formation (CCF). En effet, depuis 1985, la place du CCF n'a cessé de se renforcer dans le système d'évaluation des élèves de l'Enseignement Agricole, jusqu'à la délivrance, à l'occasion de la RVP, du BEPA entièrement en CCF. D'autres éléments, comme l'épreuve de contrôle (rattrapage) en Bac Pro, ont également renforcé son poids dans la déli-

vrance du diplôme.

Mais paradoxalement, dans le même temps le contrôle de ce dispositif n'a cessé de s'affaiblir conduisant à des diplômes maisons et mettant en danger le caractère national des diplômes et la baisse des niveaux d'exigence. L'organisation de l'examen repose ainsi peu à peu sur les seuls enseignants sans regard de l'Inspection pédagogique avec une tentation pour certains établissements d'afficher des taux de réussite très élevés au détriment d'un enseignement de qualité et d'une vraie professionnalisation.

Dans le même temps, le développement de l'approche par compétences (vision purement utilitariste de la formation) impacte également la problématique de l'évaluation. Ainsi la mise en place des livrets de compétences puis des portefeuilles d'expériences et de compétences associées (déclinaison dans notre système éducatif de l'Europass), sont des éléments qui, associés au développement des ENT, ajoutent encore à la nécessité absolue de réflexion globale sur la question de l'évaluation dans nos pratiques pédagogiques.

De même l'expérimentation « BTSA dans l'architecture LMD », menée depuis la rentrée 2013 et portant notamment sur la semestrialisation des BTSA (sur le modèle des partielles en université - découpage de la formation en 4 semestres au lieu de 2 années), marginalise les élèves les plus en difficulté et laisse entrevoir là aussi des évolutions du système d'évaluation des étudiants (suppression des épreuves terminales) qui augmenteront encore un peu plus la responsabilité et le travail des enseignants.

On le voit, le ministère fait depuis quelques années des choix quant à l'évolution du système d'évaluation des élèves, des étudiants et des apprentis. Mais ces choix ne font l'objet d'aucun échange avec l'ensemble des partenaires alors qu'ils pèsent lourdement sur le travail des enseignants et des élèves. Le SNETAP FSU continue donc d'exiger un groupe de travail sur cette question complexe.

Quelles évolutions des situations d'apprentissage et des pratiques pédagogiques ?

« L'individualisation, l'individualisation, l'individualisation... »



L'injonction d'individualisation constitue l'alpha et l'oméga du discours de l'administration et de l'inspection dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle et du lycée.

Or, imposée unilatéralement sans concertation et contre l'avis d'une très grande majorité des professionnels de l'éducation que sont les enseignants, la mise en place du baccalauréat professionnel en trois années constitue sans doute l'une des plus graves atteintes à la pédagogie différenciée et à l'individualisation des parcours de formation alors même que l'administration (DGER et inspection) essaie de faire croire jusqu'à l'aveuglement que cette RVP est un terreau fertile pour la mise en place de dispositif d'individualisation¹. A ce titre les conclusions du rapport de l'inspection² sur les résultats du bac pro en juin 2012 en sont l'illustration parfaite jusqu'à la caricature : les résultats du bac ne sont pas bons... il faut déployer l'individualisation... !

Pour le SNETAP-FSU, l'individualisation prônée par l'administration et l'inspection relève d'une conception erronée de ce concept. L'individualisation n'est pas synonyme d'une action pédagogique dirigée vers un individu, finalement assez proche du tutorat voire du préceptorat généralisé qui s'adresserait essentiellement à des jeunes, le plus souvent en difficulté voire en échec et à qui il faudrait apporter un soutien, une remédiation.

Pour le SNETAP-FSU, l'individualisation des parcours de formation consiste à réfléchir, au contraire, en amont des apprentissages à la mise en place de progressions pédagogiques cohérentes, de manière collective avec si nécessaire des regroupements d'élèves les plaçant dans des situations d'apprentissage les plus pertinentes au sein d'une filière. Pour le SNETAP-FSU, la classe pour ses vertus éducatives et pédagogiques demeure tout à fait pertinente pour des pratiques différenciées³. L'individualisation ne peut consister à extraire un jeune du groupe-classe.

Ainsi le SNETAP-FSU rappelle que si

pour lui le cycle de référence de la Voie Professionnelle est le cycle BEPA/Bac Pro en quatre années pour une majorité de jeunes, il était favorable à la mise en place pour certains d'un parcours individualisé de formation leur permettant d'obtenir le baccalauréat professionnel en trois années après l'obtention du BEPA par exemple.

L'aveuglement et le déni de l'administration et de l'inspection sont tels qu'ils les amènent à ne pas voir, soutenir, accompagner, évaluer un véritable dispositif d'individualisation des parcours de formation mis en place par l'équipe pédagogique du lycée de Tours Fondettes avec le soutien opiniâtre de sa direction.

Le secteur « pédagogie et vie scolaire » du SNETAP-FSU s'est rendu à Tours Fondettes pour rencontrer longuement la totalité des acteurs de cette classe prépa-BEPA⁴ : les enseignants de la classe, la direction de l'établissement, la vie scolaire, les élèves de cette classe et d'anciens élèves aujourd'hui en classe de terminale. Nous avons rencontré des élèves intégrés, « bien dans leur classe », une direction convaincue d'avoir fait le bon choix même difficile, des enseignants enthousiastes mais aussi « en plein doute ». Car depuis la rédaction d'un rapport en février 2011, le contact suivant avec l'Inspection n'a donné lieu à aucun retour, ni recommandations, alors que les résultats sont là.

Loin de se satisfaire du cadrage de la classe spécifique pensée par l'administration, véritable usine à gaz, pensée pour en rendre impossible sa mise en place, l'équipe pédagogique de Tours Fondettes a constitué une classe prépa-BEPA cohérente, pertinente permettant à ces jeunes de seconde professionnels volontaires de s'inscrire et de repasser cette année le cas échéant l'intégralité des CCF pour l'obtention du BEPA tout en leur permettant ensuite de suivre en classe de première et de terminale afin d'acquérir le diplôme de niveau IV.

En trois années, l'effectif de cette classe est passé de 11 à 16 jeunes,

la quasi-totalité des jeunes ont obtenu leur BEPA et une majorité d'entre eux sont passés en première. La première promotion de cette classe prépa-BEPA passera en juin prochain les épreuves terminales du bac pro; classe dans laquelle la meilleure élève est aujourd'hui issue de cette prépa-BEPA. Pour le SNETAP-FSU, cette classe prépa-BEPA est un dispositif réussi d'individualisation de parcours dont on peut mesurer l'efficacité au regard des résultats obtenus par les jeunes de cette classe alors qu'à ce jour aucun bilan ni rapport d'inspection ne vient démontrer la pertinence et la réussite des autres dispositifs. Plusieurs rapports d'inspection de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole dressent des bilans plus que mitigés tout en prônant pourtant l'intensification⁵ de ces autres dispositifs : « l'individualisation, l'individualisation... ».

Le SNETAP-FSU ne peut accepter cette posture inquiétante. Après avoir rencontré l'Inspection et obtenu, de la part de la DGER, la tenue prochaine d'un groupe de travail sur l'avenir du Bac Pro 3 ans, le SNETAP-FSU élabore aujourd'hui des propositions concrètes.

1 – Faut-il rappeler les propos de Bruno Lemaire alors ministre de l'Agriculture reconnaissant à l'occasion de la présentation du budget 2012 que cette RVP ne visait finalement qu'à obtenir une réduction du nombre de postes d'enseignement.

2 – Rapport Inspection de l'enseignement agricole « Expertise des résultats d'examen du baccalauréat professionnel à la session 2012 » Octobre 2012 - http://www.snetap-fsu.fr/IMG/pdf/2012-10_rapport_inspection_bac_pro.pdf

3 – Article sur la classe dans alternance : <http://www.snetap-fsu.fr/La-classe-a-droit-a-sa-place-dans.html>

4 – Adaptation de la "classe spécifique" prévue par la note de service DGER/SDEDC/SDPOFE/N2010-2005 du 14 janvier 2010

5 – Extrait du Café pédagogique - François Jarraud le 6 février 2013 : « Le premier rapport Moisan - Cuisinier constatait en mars 2011 "une très grande difficulté". Tenu au secret par Luc Chatel, le rapport de Viviane Bouysse, Ghislaine Desbuissons et Jean Vogler était encore plus sévère. " L'expérience de plus de dix ans des modules et de l'aide individualisée ne semble pas avoir eu d'effets significatifs sur les pratiques des professeurs, démunis sur les stratégies et démarches d'aide aux élèves... Il y a peu de travail réel sur les mécanismes d'apprentissage des élèves", notait-il. Le nouveau rapport de Claude Bisson-Vaivre montre que peu de progrès ont été fait ».

L'école et le numérique

du fantasme aux ré

Depuis le début des années 1970, et l'entrée de l'ordinateur dans la classe, l'institution pousse à davantage d'information. Aujourd'hui, dans une société «geekisée», le numérique poursuit son entrée à l'École. Chance ou menace ?

Un sujet éminemment pédagogique... et syndical

On pourrait voir dans le numérique, une réponse démagogique à un phénomène de société. Pourtant, l'enseignement ne doit pas rater ce qui peut constituer une révolution aussi bien dans ses contenus que dans ses pratiques.

Certes le numérique est avant tout un outil. Un outil au service de l'enseignant pour apprendre ou faire apprendre différemment. Il peut être un outil au service de l'individualisation : exercices personnalisés, construction de parcours, recherches, révisions, FOAD...

Mais c'est aussi un outil qui accélère les fractures entre les générations et les classes sociales. Certaines collectivités ont d'ailleurs reconnu cette fracture et mis en place des dispositifs permettant aux familles en difficulté d'avoir accès à un ordinateur ou de l'acquérir.

L'utilisation de l'informatique au service du cours, du TP ou du TD est relativement ancienne.

Aujourd'hui, les technologies de l'information et de la communication (TIC) recouvrent des réalités diverses et très particulières : du cours d'informatique au cours EXAO en sciences, du TD de recherches documentaires à l'utilisation de réseaux (type Espace Numérique de Travail -ENT). Elles donnent accès à une masse d'information. Elles permettent des échanges avec et entre les élèves et enseignants. Et elles peuvent augmenter l'interactivité du cours, l'implication de l'élève.

La révolution actuelle réside plus dans le fait que la relation et l'accès au savoir sont complètement bouleversés par l'arrivée d'Internet. C'est un formidable outil au service du savoir et de la recherche de la connaissance. Mais c'est aussi une

jungle dans laquelle il faut construire un savoir, un savoir faire, des concepts. C'est par l'enseignement que nous pouvons sortir de cette jungle.

Ainsi les TIC ne tuent pas l'enseignement, ils le rendent plus nécessaire encore.

L'enseignement et l'enseignant de demain devront posséder de nouvelles compétences qui s'ajouteront à celles d'aujourd'hui. La maîtrise des questions autour du numérique devra en faire partie. Le numérique comme outil de transmission de savoir, de vecteur de communication mais aussi comme objet d'études s'ajoutera aux autres thématiques.

Pourtant il semble qu'il soit surtout utilisé par les enseignants pour produire et construire leur cours mais pas dans la classe avec les élèves. Nombre d'entre nous se montrent sceptiques sur les bienfaits réels de l'usage du numérique en cours (les différentes enquêtes ne le montrent pas).

Cette question du développement et de la généralisation du numérique ne pose pas que des questions de mise en œuvre pédagogique. Elle pose aussi la question majeure de notre conception et notre vision du métier. Nos pratiques préhistoriques sont totalement désuètes ? Les élèves savent-ils déjà tout et mieux que les enseignants ? Il est clair en effet que l'impression de leur rapport au savoir (contenus et techniques) repose sur « ils pensent savoir », « ils pensent savoir trouver », « ils pensent savoir mieux faire », « ils veulent de l'immédiateté, de la simultanéité ». Nos élèves, sont globalement de cette génération du numérique (même si nous serions étonné parfois de l'absence d'ordinateur dans certains foyers, chose dont on s'aperçoit au moment de la procédure post-bac mais les exemples ne valent pas règle...).

Transparence et contrôle

Dans ces aspects négatifs, de volonté de tout savoir, de transparence, de "googlisation" ..., le numérique peut aussi avoir ce rôle pervers d'une société du contrôle par les pairs, par la hiérarchie, par l'ins-

pection ou encore par les parents. Le numérique c'est aussi la mise en réseau de progressions pédagogiques, d'évaluations, de documents personnels...qui peuvent ainsi être dupliqués, commentés, critiqués ...

Quand des parents réclament une place plus active dans l'école, où ils espèrent être plus entendus, plus acteurs, le numérique peut faire croire à cette nouvelle place. Mais c'est avant tout une place virtuelle et distante (parfois sans les clés de lecture) de l'école.

Cette révolution numérique a également une dimension plus politique au sens du pilotage de sa mise en place. Elle s'est retrouvée imposée par l'institution (sans débat préalable sur ses intérêts, sur ses risques réels. Elle s'est retrouvée là, par obligation, par nécessité, par ce que cela faisait bien, qu'on en avait entendu parler par d'autres...

Politique aussi parce que ce développement est accompagné par les collectivités locales (conseils régionaux notamment) qui ont en charge l'équipement informatique des établissements. Celles-ci anticipent parfois l'acte III de la décentralisation et s'arrogent ainsi des compétences sur les contenus, sur les modalités d'enseignement. Ainsi par exemple, lorsqu'un conseil régional met en place un ENT, il impose des procédures qui ne sont pas de sa compétence. Enfin, et c'est le plus important, le développement du numérique dans l'École entraîne :

- une modification du métier d'enseignant : dans la relation avec les élèves, au savoir. ... devenons nous de simples producteurs de documents ?
- une réflexion sur le rôle des collectivités locales,
- une mise au point sur la place des parents dans ce dispositif qui est aussi un dispositif de communication,
- un nécessaire débat à toutes les échelles, alors qu'aujourd'hui, c'est l'absence de débat qui règne. L'institution règle le problème par de la réglementation.

Forts de tous ces constats et questionnements, il est indispensable d'engager

que : éa lités

à tous les niveaux (projet d'établissement, PREAP, DGER...) une réflexion sur la place du numérique dans nos établissements., mais également dans la formation des personnels.

En priorité, il est nécessaire de rediscuter de la note de service de novembre 2012 modifiant les obligations statutaires des enseignants. A l'heure où le gouvernement remet sur la table des négociations la formation des enseignants, cette dernière devra obligatoirement intégrer un module sur l'enseignement du et par le numérique.

Comme tout nouvel outil, un temps nécessaire pour l'appropriation par l'ensemble des équipes est indispensable.

Le numérique et l'informatique ne remplacent pas les enseignants. Ils ne sont pas les outils miracles que certains libéraux attendent permettant aux élèves de se former seuls devant un écran. Ils ne sont que des outils au service de nos projets éducatifs.

Sources et références :

- NS sur cahier de texte numérique DGER/SDPOFE/N2012-2124

- articles café pédagogique :
http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2012_BDevauchelle.aspx

La pédagogie de projet dans l'EAP : l'exemple de l'ESC

Il y a quelques semaines le journal « Le Monde », dans un article consacré à la Consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle, annonçait que chaque élève de l'enseignement agricole bénéficie de 12 heures hebdomadaire d'Éducation Socio-culturelle (ESC). Si ce chiffre exagéré est une mauvaise interprétation d'un rapport gouvernemental, il n'empêche que dans la réalité chaque élève de l'EAP bénéficie à minima d'une heure d'ESC par semaine et jusqu'à plus de cinq.

Et selon la formation qu'il suit, la pédagogie de projet est, dans ce temps-là, l'un des outils mis en œuvre par les enseignants, avec quelques différences selon les filières.

On peut citer principalement les projets artistiques qui vont placer l'élève dans une démarche de création. L'objectif n'est pas, bien sûr, d'en faire un créateur ou un artiste mais de lui permettre de s'approprier une démarche, c'est-à-dire la capacité à prendre des initiatives, à reconnaître ses difficultés et à y remédier, à travailler collectivement.

Souvent, dans les premiers temps de ce type d'approche pédagogique, l'élève ne comprend pas d'emblée le sens global du projet et il peut s'en trouver déstabilisé car il doit s'approprier son propre apprentissage. C'est bien là un des fondements, un des principes de la pédagogie de projet : donner le droit à l'erreur, remettre en cause le découpage disciplinaire, entre autres. Et, il n'est pas rare de rencontrer des années après leur formation des élèves se souvenant avec émotion de leurs projets. Les référentiels de BTSa ont introduit cette pédagogie depuis une quinzaine d'années avec les Projets d'Initiative et de Communication (PIC) par les étudiants de BTSa. Il s'agit pour les étudiants en groupe de 2 à 4 de mener à bien une action d'animation en partenariat avec une structure ouverte sur l'extérieur.

Une pédagogie efficace mais chronophage

Cette pédagogie, puisque faite de tâtonnements et de construction puisque les élèves sont en recherche permanente, qui plus est en partenariat des partenaires extérieurs est extrêmement chronophage. Il est donc important qu'une partie conséquente du temps de service animation soit consacré aux projets. Ce point est à rappeler aux chefs d'établissement.

C'est pourquoi il est regrettable de constater que le temps dévolu au projet artistique en bac professionnel soit considérablement réduit depuis la réforme de la

voie professionnelle, comme il est également regrettable que le passage de 4 à 3 ans ait de fait supprimé les Projets d'utilité Sociale (PUS) de l'ancien BEPA.

Gare aux dérives à visée « publicitaire » !

Si à travers ces exemples, on perçoit bien le sens de cette pédagogie de projet : donner du sens aux apprentissages, responsabiliser et faire progresser les élèves vers l'autonomie, cette notion de projet peut parfois être dévoyée pour de moins nobles mobiles. Il est symptomatique par exemple de constater le dévoiement opéré par certains établissements qui imposent de plus en plus ce sur quoi doivent porter les projets, au service unique de l'établissement comme les « PIC-vitrines » imposés et faits pour être vus par les parents et les personnalités politiques en visite, lors des journées portes ouvertes de l'établissement. Alors que le travail avec les partenaires professionnels extérieurs serait souvent plus bénéfique pour des étudiants.

Plus généralement, une des principales dérives qui menacent la pédagogie de projet, c'est le danger de la voir se calquer sur une logique managériale. Il y a un risque à ce que la logique de mise en autonomie des élèves soit de plus en plus remplacée par une logique individualiste et compétitive. La coopération entre élèves, étudiants est ainsi remplacée par une logique de concurrence : qui va le mieux vendre son projet à la direction de l'établissement pour s'assurer le meilleur financement ? Quel groupe, au détriment d'un autre groupe va décrocher le gros lot ? Lequel sera le plus porteur pour la renommée de l'établissement ?

En cela, la pédagogie de projet se moulerait dans cette « nouvelle école capitaliste » décrite par Christian Laval de l'institut de recherche de la FSU dans l'ouvrage collectif du même titre¹.

On pourrait rétorquer que ce détournement n'est qu'une adaptation, qu'un calage sur la société moderne néo-libérale, que l'école doit s'adapter à la société mais ce serait alors renoncer à ce qu'est l'école : la construction d'une personne, d'un citoyen instruit et critique, ainsi qu'aux racines, voire aux rêves, de l'ESC de contribuer à transformer la société.

¹ - La nouvelle école capitaliste ; Christian Laval et al. Ed La découverte.



Sous des couleurs et un habillage différents, une même politique libérale

Les gouvernements se succèdent, les majorités changent, mais les pratiques et les méthodes perdurent !

Concernant la fonction publique en général et l'école en particulier, l'actualité nous en fait la démonstration :

Le gel du salaire des fonctionnaires, initié par le gouvernement Sarkozy est maintenu les deux premières années du quinquennat Hollande. De même la décision d'une revalorisation des retraites inférieure à l'inflation, assortie d'une taxation supplémentaire de 0,3% rappelle certaines pratiques d'il y a peu.

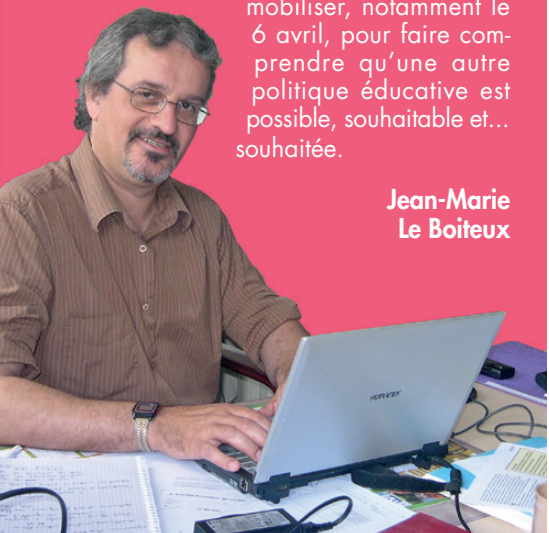
La manière dont des réformes d'importance sont engagées à toute vitesse, bafouant une véritable concertation, tant avec les partenaires sociaux qu'avec la représentation nationale, ressemble à s'y méprendre à ce qui avait été qualifié de « méthode Sarkozy ». Il en va ainsi du projet de loi de refondation de l'école, de celui sur l'enseignement supérieur ou encore de l'acte III de décentralisation.

Enfin, les mesures d'austérité engagées ou celles prévues à court terme, au nom de la compétitivité, ne montrent pas le signe d'une volonté de rupture avec les politiques précédentes, ni même d'un véritable changement.

Enfin, en matière d'éducation, le gouvernement (sauf sur la question de la formation des maîtres) ne manifeste pas son intention de remettre en cause les réformes pédagogiques de son prédécesseur et que nous avons fortement contestées.

Toutes les raisons sont aujourd'hui là pour se mobiliser, notamment le 6 avril, pour faire comprendre qu'une autre politique éducative est possible, souhaitable et... souhaitée.

Jean-Marie
Le Boiteux



Actions militantes de printemps du Snetap

Un calendrier législatif chargé

- **Loi sur la Refondation de l'École** –débat en cours au Parlement (février-mai 2013).
- **Loi sur l'acte III de la Décentralisation** –projet soumis pour avis aux instances consultatives de la fonction publique (fin mars-début avril 2013), présenté en Conseil des Ministres le 10 avril et transmise au Parlement avant l'été, pour un vote des chambres attendu pour décembre 2013.
- **Loi d'Avenir pour l'Agriculture** – ateliers de réflexion lancés à l'occasion d'un séminaire le 28 mars 2013 en présence du Ministre de l'Agriculture et du Ministre de l'Éducation Nationale et projet de loi soumis au Parlement à l'automne 2013.

Le SNETAP-FSU et le CDDEAP, force de propositions

Le 24 octobre dernier nous avons lancé du Sénat une nouvelle série d'initiatives afin de contribuer pleinement au projet de Loi d'Avenir pour l'Agriculture, à l'occasion de laquelle le Ministre a clairement exprimé sa volonté de redonner un nouveau souffle à l'enseignement agricole (séminaire de lancement prévu à Paris le 29 mars en présence du Ministre de l'Éducation Nationale). C'est dans ce sens que le comité et notre organisation syndicale entendent travailler et contribuer à la hauteur des enjeux. 4 ateliers sont programmés :

- le 25 mars sur l'EPLEFPA d'Arras (NPC) : « **le rôle des exploitations pédagogiques des lycées agricoles** »
- le 8 avril sur le LPA de Lapalisse (Auvergne) : « **le rôle de l'EAP et de ses établissements en milieu rural, entre services publics et aménagement du territoire** »
- le 12 avril sur l'EPLEFPA de Chartres (Centre) : « **l'EAP et les enjeux liés à l'alimentation, aux IAA et à la sécurité sanitaire** »
- le 29 avril sur l'EPLEFPA de Mâcon (Bourgogne) : « **les établissements agricoles publics, facteurs de promotion sociale** »

LE SNETAP-FSU et sa fédération appellent les personnels à

manifestier en nombre le 6 avril à Paris

Malgré des avancées dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'École soumis au Parlement (créations de 60 000 emplois dont 1 000 pour l'enseignement agricole, rappel des valeurs qui doivent fonder l'École...), des manques de rupture avec les politiques précédentes persistent. L'enseignement agricole est particulièrement absent de ce projet de loi. Ainsi, les pratiques utilisées pour les structures de la rentrée 2013 restent les mêmes, faute de DGH suffisante. Les projets d'ouverture qui auraient du marquer le début du plan de rattrapage pour l'EAP attendrons ! La menace de fermeture de petits établissements persiste.

Avec la FSU, le SNETAP refuse de considérer que « la crise » et les contraintes budgétaires conduiraient à ne pas pouvoir faire plus et mieux ! Nous affirmons qu'il y a urgence à assurer la réussite de tous et à répondre à la demande sociale qui s'exprime dans tous les territoires.

A Paris, le 6 avril, nous nous prononcerons :

- Pour une rentrée 2013 qui rompe avec les précédentes, avec des annonces de mesures immédiates et le développement de l'offre publique de formation sur tout le territoire et dans tous les secteurs
- Pour une meilleure qualité des temps éducatifs et une amélioration des conditions de scolarisation des élèves (effectifs dédoublés, contenus enseignés...)
- Pour une amélioration des conditions de travail, d'emploi et de service de tous les personnels (temps de travail, missions, évaluation, gouvernance...) et pour que soit mis fin au gel du point d'indice et permettre une réelle revalorisation salariale abandonnant les logiques d'individualisation et de rémunération au mérite.
- Pour la création des postes et la programmation des moyens nécessaires à l'accomplissement des missions.
- Pour le maintien de la maîtrise par l'État des cartes de formations professionnelles, et donc contre la décentralisation envisagée.
- Pour la mutualisation d'un service public de l'orientation scolaire entre l'éducation nationale et le ministère de l'agriculture et son maintien dans le service public de l'État.
- Pour une autre loi sur l'enseignement supérieur et la recherche.